

## **SAINT JULIEN DE CIVRY**

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU VENDREDI 29 JUILLET 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

**Présents** : Didier ROUX - Paul SAGE - Patrice MAILY - Jean-Marie JOBARD – André TREMEAUD - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Jean-Marc DURY - Hubert FENEON - Vincent FENEON - Marion GAIN - Isabelle GILLES - Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX -

**Procurations** : Valérie AUPECLE à Marion GAIN

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Patrice MAILY

**Date de convocation** : 22 juillet 2016

**Date affichage** : 22 juillet 2016

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 17 juin 2016, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

**Délibérations** :

#### **1/ Loyer des appartements, du local boulangerie et bail professionnel :**

Le Maire, Didier ROUX, rappelle au Conseil Municipal que Madame et Monsieur CARLIER Laurent loueront les logements et la boulangerie. Il convient :

- \* d'établir un bail commercial pour la boulangerie au profit de Madame et Monsieur CARLIER Laurent.
- \* de fixer les loyers des 2 appartements.

#### **1/ Loyers des appartements :**

- louer les logements situés au 1er étage site multiservices à Madame et Monsieur CARLIER Laurent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.
- le montant du loyer mensuel est fixé à 150 euros pour le logement situé au-dessus de la bibliothèque.
- le montant du loyer mensuel est fixé à 200 euros pour le logement situé au-dessus de la boulangerie.
- le locataire est indépendant au niveau des charges de chauffage.
- une caution de un mois de loyer sera payée à l'entrée dans les lieux soit la somme de 350 euros.

#### **2/ Bail commercial pour la boulangerie :**

- de faire établir le bail par Maître Thibault COSTET, notaire à Charolles(71), qui prendra effet à l'ouverture de la boulangerie
- les conditions fixées à Madame et Monsieur CARLIER Laurent sont les suivantes :
  - \* un bail commercial de trois-six-neuf années sachant qu'en cas de non-respect des clauses de ce bail par un des partenaires, l'autre peut en demander l'annulation.
  - \* le loyer mensuel du local commercial sera de 400 euros HT par mois.
  - \* le dépôt de garantie de 400 euros sera versé
  - \* l'activité principale sera Boulangerie-Pâtisserie.
  - \* le coût de rédaction du bail commercial sera supporté par le preneur

**15 Voix pour**

## **2/ Subvention régionale pour accessibilité de la mairie :**

Didier ROUX rappelle que la mairie pose des difficultés au niveau de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La région a adopté un plan de soutien au bâtiment et travaux publics. Les projets soutenus doivent concerner des opérations d'investissement dont l'équipement des communes, notamment pour favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Les dossiers sont à déposer avant le 31 juillet 2016.

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional

**15 Voix pour**

## **3/ Subvention régionale pour informatisation de la bibliothèque :**

La commune souhaite solliciter une subvention régionale pour l'informatisation de la nouvelle bibliothèque au titre de l'année 2016 pour un montant de 25 % de la dépense totale informatisation.

**15 Voix pour**

## **4/ Encaissement chèque Groupama :**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 11 juillet 2016 un chèque de GROUPAMA.

Ce chèque de 113.40 euros correspond à une subvention pour les extincteurs.

La commune a remplacé 2 extincteurs pour la somme de 151.20 euros. La charge restant à la commune est de 25 % de la dépense.

**15 Voix pour**

## **5/ Encaissement chèque de la vente de la voiture communale :**

Le Maire, Didier ROUX explique qu'une demande a été faite par un agriculteur, pour acheter la voiture communale en l'état au prix unitaire de 400 €.

**15 Voix pour**

## **6/ Contrat travail pour un agent en charge de la surveillance à la cantine, garderie :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour le contrat de travail à durée déterminée de Madame REBE Marie-Laure au poste de surveillance à la cantine et à la garderie périscolaire pour la période du 1er septembre 2016 au vendredi 7 juillet 2017.

**15 Voix pour**

## **7/ Contrat de travail à durée indéterminée pour un emploi non permanent pour un agent en charge de la surveillance dans le bus scolaire communal, garderie :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour le contrat de travail à durée indéterminée de Madame PEUTOT Nathalie au poste d'accompagnatrice dans le bus communal et surveillance à la garderie des transports à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. La durée indéterminée du contrat est imposée par la loi car Mme PETOT a déjà effectué 6 contrats à durée déterminée. Pour autant, la légitimité de ce nouveau contrat est attachée à l'existence de l'école.

**15 Voix pour**

## **8/ Modification temps de travail de l'agent titulaire en charge du transport scolaire :**

En raison, des activités périscolaires et du nombre d'heures complémentaires qui y sont liées, le Conseil est amené à réévaluer le nombre d'heures de l'agent communal en charge du transport scolaire.

**15 Voix pour**

### **9/ Election de 3 membres et d'un suppléant de la commission intercommunale de gestion des écoles :**

Le Maire rappelle les délibérations précédentes du Conseil Municipal relatives à la dissolution du SIVOS du RPI St-Julien-Lugny au 31 Décembre 2016.

Il précise qu'il a rencontré le Maire de Lugny les Charolles et le Président du SIVOS, Patrice MAILLY pour rédiger les différents articles d'un projet de convention simple entre les deux communes pour établir les bases de la répartition des charges financières de la gestion du RPI.

La convention précise que la vérification annuelle des charges de gestion sera faite par une commission intercommunale scolaire. Il propose de nommer les membres de la future commission à savoir les membres titulaires actuels du SIVOS qui quitteront leur charge en fin d'année, soit :

Didier ROUX, Maire, Valérie PILLOUX, conseillère municipale et Patrice MAILLY, adjoint.

Et il propose d'y ajouter un suppléant : Marion GAIN

**15 Voix pour**

### **10/ Avenants au marché public de réhabilitation d'un bâtiment :**

Le Maire rappelle que par délibération n° 65-2015 du 12 novembre 2015, il a été autorisé à signer les marchés de travaux se rapportant à chaque lot concernant l'opération relative à la création de deux logements, d'une boulangerie et d'une bibliothèque/agence postale dans un ancien bâtiment d'habitation, pour un montant total de 465 609.46 € HT.

Des avenants ont été passés par délibération n° 2-2016 en janvier 2016 et par délibération n° 19-2016 en mars 2016, entre la commune et les diverses entreprises retenues avec une incidence des avenants sur le coût du marché initial pour un coût de 16 118.95 € HT.

De nouveaux avenants sont à passer pour les lots suivants :

\* lot n° 03 – Charpente – Couverture : 2 472.14 € HT soit 2 719.35 € TTC

\* lot n° 10 – Sols souples : 1 364.93 € HT soit 1 501.43 € TTC

**15 Voix pour**

### **Divers :**

#### **1/ Point sur le paiement des loyers des différents locataires :**

Le point sur le paiement des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

#### **2/ Point sur le dépôt de pains pour le mois de juin 2016 :**

Le montant des ventes pour le mois de juin 2016 est de 2 840.95 euros.

#### **3/ Point sur l'avancée des travaux du site multiservice :**

Réception des appartements T2 et T3 pour le 15 août 2016 au plus tard.

Réception de la boulangerie courant septembre. Il est demandé par l'architecte de mettre en priorité la boulangerie pour les travaux du rez-de-chaussée

#### **4/ Matériel informatique école :**

Dans le budget 2016, il avait été voté un montant de 2 900 euros pour l'achat d'un tableau triptyque et d'un vidéo projecteur afin d'équiper la 2<sup>ème</sup> salle de classe comme l'avait été la 1<sup>ère</sup> en 2014. Le conseil donne son accord pour compléter cet investissement par l'achat d'un ordinateur portable et d'une visionneuse, le coût total de l'ensemble passant à la somme de 4 054 euros.

#### **5/ Portail école :**

Valérie LACROIX signale que le portail de l'école est en mauvais état et qu'il faut envisager de le remplacer.

**6/ Demande pour un bal des jeunes :**

L'Association Motiv'Auto Sport, représentée par Olivier JANIN de Lugny les Charolles, demande une autorisation pour un bal des jeunes le samedi 22 octobre. Le conseil donne son accord.

**Questions diverses :**

**1/ Avis permis de construire :**

Le Maire signale qu'un permis de construire a été déposé pour une maison d'habitation sur une parcelle route d'Amanzé. Il expose le projet pour recueillir l'avis des membres du conseil municipal.

**2/ Défi Anthony :** l'association remercie pour la subvention versée par la commune.

**Prochaine Réunion de Conseil Municipal :  
Vendredi 9 septembre à 20h30**